COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20201016-D2020-8-8-DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020

délibération : D_2020_8_8 **SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020**

Nombre de conseillers en

exercice: 19

L' an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents: 19

Date de convocation du : 12 Octobre 2020

Votants: 19

Présents: Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

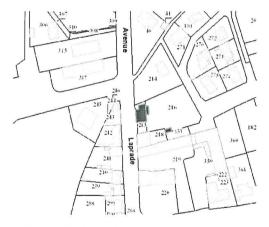
Objet : 1 avenue de La Prade : démolition de l'habitation

Absent(s):

Excusé(s):

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un bâtiment, 1 avenue de la Prade, qu'elle souhaite démolir dans le cadre d'un futur réaménagement. A ce titre une demande de permis de démolir est nécessaire.



Il appartient au Conseil Municipal d'habiliter le Maire à déposer une demande de permis de démolir correspondant au projet de démolition de la maison d'habitation 1 avenue de la Prade, parcelles cadastrées Al215 et Al216.

Au vu de l'ampleur du chantier que sera ladite démolition de l'habitation avec tri et évacuation des gravats, les travaux ne peuvent être envisagés en régie et le recours à une ou des entreprises spécialisées semble approprié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de travaux de démolition de l'habitation sise 1 avenue de la Prade :
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis avec les entreprises spécialisées concernant les travaux de démolition ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, Le Maire,

Jean-François RODIER